



# PAROISSE DE SAINT-CÔME

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

#### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER 2015,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 544-2015

**AYANT POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2000 AFIN DE  
RÈGLEMENTER LE COLPORTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 26<sup>e</sup> jour de JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-CÔME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le vingt-sixième jour de janvier DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE